PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN THORNTON.

No 76,840 --- Cour Civile de District --- Paroisse d'Orléans --- Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, dudit ordre daté et signé le 5 février 1906, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 13 mars 1906, à midi, les propriétés ci-après, savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Josephine, Magasin, Jackson et Constance, et désigné par le numéro trois, et mesurant trente deux pieds de front sur la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ledit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Jackson sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 1012-14 rue Josephine. Le loyer sera annoncé à la vente.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Carondelet, Ste Marie et Magasin, et désigné par le numéro quarante quatre, sur un plan dressé par G. A. Hedin, architecte, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente deux pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent d'un cottage double connu comme Nos 1810-38 rue Philip. Le loyer sera annoncé à la vente.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Laurel, Philippe et Constance et comprenant la plus grande partie du lot No 16 et environ trois pieds huit pouces contigu au lot No 17, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel, par cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété étant bornée sur le côté vers la rue Première par la propriété que Henry Friedrich a vendu à Adam Leche par acte passé pardevant O. Motel, ancien notaire le 7 janvier 1874, et sur la ligne de côté vers la rue Philip ladite propriété étant bornée par la portion restante du lot lot No 17 maintenant ou autrefois appartenant à Henry Friedrich et Henry P. Koch.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2325-27 rue Laurel. Le loyer sera annoncé à la vente.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Chippewa, Ste Marie et St André, désigné comme lot No 20 sur un plan dressé par H. Moenhausen, voyer, daté le 24 février 1874, déposé comme plan No 21 en l'étude de Wm. and Trusty, ancien notaire en cette ville, duquel lot ledit lot mesurant trente deux pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue St André sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent d'un cottage double connu comme Nos 727-29 rue St André. Le loyer sera annoncé à la vente.

5° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant située dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Josephine, Constance, Jackson et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure trente cinq pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, mesure américaine et comprend la moitié du lot No 29 et de même est composée du tout du lot No 29 et de six pieds de face par la sus dite profondeur de cette portion du lot No 28, contigu ledit lot No 28 étant composé du lot No 29 à sur façade de vingt neuf pieds à la rue Josephine par une profondeur de cent pieds, d'après un plan de V. Egloffstein, ingénieur civil, daté le 25 février 1857 et déposé dans le livre des plans No 2 de A. C. Armstrong, ancien notaire.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 912-14 rue Josephine, le loyer sera annoncé à la vente.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Constance, Laurel et Philip, et mesurant trente six pieds dix pouces de face à l'avenue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre Laurel et Philip, et mesurant du côté de l'avenue Jackson trente six pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, et de quatre pieds dix pouces de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur, composé en tout du numéro trois et quatre pieds sept pouces de cette ville dans l'Ilet numéro deux par sa profondeur, compris.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 908-10 avenue Jackson. Le loyer sera annoncé à la vente.

14° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Septième, Huitième, Josephine et Chestnut, désigné par le numéro trente sur un plan dressé par H. Moenhausen, voyer, daté le 3 mai 1884, et déposé pour référence dans les registres de L. Herman, alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et est le lot le plus près de la rue Chippewa des deux lots de terre qui ont été acquis par J. M. Gerder par achat de Jas B. McConnell par acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 8 septembre 1885.

Les améliorations consistent d'un cottage double, connu comme Nos 1320-22 rue Septième, le loyer sera annoncé à la vente.

15° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Dryades, Josephine et Baronne, et désigné par le No 14 sur un devis d'arpentage par A. De Armas, député voyer de ville, daté janvier 1844, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis trente et un pieds six pouces de face à la rue Dryades, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt et un pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du lot No 15, et cent vingt et un pieds quatre pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Josephine.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2108-10 rue Dryades, le loyer sera annoncé à la vente.

16° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet No 275, borné par les rues Chestnut, Camp, Toledano et l'avenue Louisiana, lequel dit lot est désigné par le No 6 sur un plan dudit ilet, fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 15 décembre 1894, et annexé à un inventaire de la succession de John P. Weber, pris par J. D. Taylor, notaire, le 25 septembre 1895 et d'après ledit plan, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Chestnut par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix neuf pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2114-20 rue Chestnut. Le loyer sera annoncé à la vente.

17° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, laquelle dite portion de terre mesure trente pieds de front sur la ligne de rue Philip et cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et bornée par le lot appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Brainard, Franklin et Josephine. Saratoga et Jackson, plan fait par Edgar Pilié, voyer le 10 août 1903, annexé à cet inventaire pour référence complète, d'après lequel dit plan ledit lot mesurant trente pieds de front sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et bornée par le lot appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet No 241 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, lequel dit lot est désigné par le numéro 1 sur un plan fait par [illegible] voyer de ville, daté le [illegible] 1904, et d'après ledit plan ledit lot commence à une distance de cent quarante six pieds sept pouces et sept lignes de l'angle que forme la rue Philip et Brainard et mesurant comme suit : Trente cinq pieds cinq pouces de face à la rue Brainard et sur l'autre ligne de côté vers la rue Philip et se divisant du lot H cent six sept pieds huit pouces et deux lignes, auquel point ledit lot a une largeur sur la ligne du fond courant à angle droit avec la rue Jackson de cinq pieds dix pouces, duquel dit point il a une autre profondeur sur la ligne courant parallèle à la rue Jackson de trente pieds sur la ligne courant parallèle à la rue Carondelet, et à une profondeur sur cette